



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-229

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2026-09-03-00002 - Accusé de réception modificatif d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter - annule et remplace l'accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter publié au Recueil n°R24-2026-028 du 28 janvier 2026 **??** Monsieur Baptiste GENOU (45) (2 pages)

Page 3

R24-2026-09-03-00001 - Arrêté de prolongation des délais d'instruction d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles **??** EARL DU MOULIN DE BEAUREGARD (37) (2 pages)

Page 6

DREAL Centre-Val de Loire /

R24-2026-09-01-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature d'administration générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur pour le bassin Loire-Bretagne (4 pages)

Page 9

R24-2026-09-01-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature des budgets opérationnels, pour l'ordonnancement secondaires et exercice du pouvoir adjudicateur (13 pages)

Page 14

R24-2026-09-01-00004 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'administration générale (7 pages)

Page 28

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-09-03-00002

Accusé de réception modificatif d'un dossier de
demande d'autorisation d'exploiter - annule et
remplace l'accusé de réception d'un dossier de
demande d'autorisation d'exploiter publié au
Recueil n°R24-2026-028 du 28 janvier 2026
Monsieur Baptiste GENOU (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-127

Le Directeur départemental
à
Monsieur Baptiste GENOU
La Forêt de Villette
Route de Sennely
45240 - MENESTREAU-EN-VILLETTE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception modificatif
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

**annule et remplace
l'accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter
publié au Recueil n°R24-2026-028 du 28 janvier 2026**

Pour une superficie sollicitée de : **173 ha 64 a 75 ca**
situés sur les communes de MARCILLY-EN-VILLETTE et MENESTREAU-EN-VILLETTE

Parcelles : 45193 AD41-AD42-AD43-AD44-AD45-AD46-AD47-AD49-AD50-AD418-AD520-AD53-
AD61-AD62-AD313-AD314-AD315-AD317-AD454-AD455-AD457-AD460-AD478-AD479-AC203-
AC210-AC211-AC212-AC218-AC216 - 45200 B134 (en partie)

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 17/07/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 17/11/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifié par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

Le présent accusé de réception concerne la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par **M. GENOU Baptiste**, portant sur une superficie totale de **173,6475 hectares**, conformément aux éléments enregistrés dans le dossier.

La demande porte sur les parcelles mentionnées dans le dossier et identifiées par leurs références cadastrales.

Orléans, le 03/09/2026
Pour le Préfet du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
Pour la Cheffe du Service Agriculture et Développement Rural,
la Cheffe du Pôle Surfaces et Aides Directes
Signé : Sophie DAUSSY

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-09-03-00001

Arrêté de prolongation des délais d'instruction
d'une demande d'autorisation d'exploiter au
titre du contrôle des structures des exploitations
agricoles
EARL DU MOULIN DE BEAUREGARD (37)

ARRETE

de prolongation des délais d'instruction d'une demande d'autorisation
d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

Le préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

VU le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral régional du 4 août 2021, entré en vigueur le 5 août 2021, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n°26.182 du 19 mai 2026 portant délégation de signature à Madame Virginie JORISSEN, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du 21 mai 2026 portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à Madame Isaline LEROY, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isaline LEROY à Madame Hélène RENAUT, s'agissant des actes, décisions et correspondances relatifs au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 28/05/2026 ;

- présentée par l'EARL DU MOULIN DE BEAUREGARD (associé exploitant : LABARRE Laurent)
 - demeurant à Beauregard - 37800 SEPMES
 - exploitant 138ha 00a 00ca et dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de SEPMES
 - main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : 2 à 100 %
- en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 38ha 85a 53ca correspondant aux parcelles suivantes :

- commune de : SEPMEs
- références cadastrales : 000 OC 185, 000 OC 186 (B), 000 OC 186 (C), 000 OC 210, 000 OC 222, 000 OC 223, 000 OC 224, 000 OC 471 (B), 000 ZD 40, 000 ZD 59, 000 ZD 60, 000 ZE 45 (A), 000 ZE 47

CONSIDÉRANT la nécessité d'étudier l'ensemble des demandes concurrentes relatives à la reprise de ces parcelles ;

SUR PROPOSITION de la directrice départementale des territoires de l'Indre-et-Loire

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le délai de 4 mois dont dispose l'autorité administrative pour statuer sur la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le demandeur est prolongé jusqu'à 6 mois, à compter de la date d'enregistrement du dossier.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, la directrice départementale des territoires de l'Indre-et-Loire et le maire de SEPMEs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 3 septembre 2026
Pour le préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La chef du service régional
de l'économie agricole et rurale
Signé : Isaline LEROY

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé à : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2026-09-01-00006

Arrêté portant subdélégation de signature
d'administration générale, d'ordonnancement
secondaire et de pouvoir adjudicateur pour le
bassin Loire-Bretagne

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature
en matière d'administration générale, d'ordonnancement secondaire
et de pouvoir adjudicateur pour le bassin Loire-Bretagne

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Centre-Val de Loire,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU l'arrêté ministériel du 28 mars 2012 attribuant à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire une compétence d'appui aux directions départementales en matière de mise en œuvre du « Plan Loire Grandeur Nature » ;

VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2020 nommant **M. Hervé BRULÉ** directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté ministériel du 5 septembre 2024, renouvelant **M. Hervé BRULÉ** dans les fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire à compter du 5 octobre 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°R24-2026-05-19-00005 du 19 mai 2026 du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet coordinateur de bassin Loire-Bretagne, portant délégation de signature à **M. Hervé BRULÉ**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, en matière d'administration générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur pour le bassin Loire-Bretagne, et notamment son article 8 ;

VU la Convention de délégation de gestion du 1^{er} avril 2024 relative au centre de gestion financière bloc 2 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est accordée en matière d'administration générale à :

- **M. Nicolas HARDOUIN**, directeur adjoint ;
- **M. Patrice FRANÇOIS**, directeur adjoint ;
- **M. Johnny CARTIER**, chef de service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » ;
- **M. Aymeric LORTHOIS**, adjoint au chef de service ;

à l'effet de signer les actes administratifs, les correspondances, dans les limites précisées à l'article 2, et les décisions d'habilitation précisées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 2 : Délégation est accordée à **MM. Nicolas HARDOUIN** et **Patrice FRANÇOIS** directeurs adjoints, à l'effet de signer en application des articles 5 à 8 de l'arrêté préfectoral susvisé :

- toutes décisions relatives aux opérations de réception et de répartition des crédits des programmes 113 « Paysage, eau et biodiversité » – Plan Loire Grandeur Nature et 181 « Prévention des risques » – Plan Loire Grandeur Nature ;
- toutes décisions relatives aux procédures d'ordonnancement secondaire délégué des recettes et des dépenses de l'État sur les titres 3, 5 et 6 des BOP 113 « Paysage, eau et biodiversité » – Plan Loire Grandeur Nature et 181 « Prévention des risques » – Plan Loire Grandeur Nature, dans les limites fixées aux articles 6 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé ;
- tous actes en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 3 : Délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet de mettre dans l'outil CHORUS les crédits à la disposition des unités opérationnelles dans le respect de la répartition des crédits arrêtée par la préfète de région.

Nom	Service	BOP
M. Jacques BROSSEAU	MPSQ	113 PLGN – 181 PLGN
Mme Sabrina IMBERT	MPSQ	113 PLGN – 181 PLGN
Mme Anne VACULIK	MPSQ	113 PLGN – 181 PLGN

ARTICLE 4 : Délégation de signature est accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, sur ces mêmes BOP :

Service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation représentant pouvoir adjudicateur – autres actes relatifs aux marchés et accords-cadres	Délégation ordonnancement secondaire (NB : les actes attributifs de subventions et leurs avenants sont exclusivement signés par la Direction)	Priorité
M. Johnny CARTIER	Chef du service	Jusqu'à 10 M € HT pour les marchés et accords-cadres de travaux.	Sans limite de montant	Titre 3 et 5 : sans limite de montant Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT	
M. Aymeric LORTHOIS	Adjoint au chef de service adjoint	Jusqu'à 260 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services.			
Mme Valérie GRAND	Cheffe du département plan Loire	Dans la limite de 50 000 euros HT	Dans la limite de 50 000 euros HT	Titres 3 et 5 : dans la limite de 100 000 € HT.	
Mme Sylvie THIERY	Cheffe de l'unité financière				
Mme Béatrice JANDIA	Adjointe à la chef de l'unité financière				En cas d'absence ou d'empêche ment
M. Antoine DIONIS DU SEJOUR	Chef de l'unité « information Loire »	Dans la limite de 50 000 euros HT	Dans la limite de 50 000 euros HT	Titres 3 et 5 : dans la limite de 50 000 € HT.	

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20 mai 2026 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur pour le bassin Loire-Bretagne.

ARTICLE 6 : Les délégataires et la secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. le directeur régional des finances publiques Centre-Val de Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 1er septembre 2026
Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Signé : Hervé BRULÉ

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à **M le Préfet de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181 rue de Bourgogne 45042 ORLÉANS CEDEX
- un **recours hiérarchique**, adressé **au (x) ministre(s) concerné(s)**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **Tribunal Administratif**
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLÉANS CEDEX 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2026-09-01-00005

Arrêté portant subdélégation de signature des budgets opérationnels, pour l'ordonnancement secondaires et exercice du pouvoir adjudicateur

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature
en qualité de responsable délégué des budgets opérationnels
des programmes 113, 135, 181, 203 et 380,
en qualité de responsable d'unité opérationnelle du budget de l'État
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des budgets
opérationnels des programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203, 216, 217 (T2), 235, 354,
362, 363 et 380,
et pour l'exercice du pouvoir adjudicateur

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Centre-Val de Loire,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le document régional de développement rural approuvé le 10 octobre 2007 et ses versions ultérieures ;

VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2020 nommant **M. Hervé BRULÉ**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, à compter du 5 octobre 2020 ;

VU l'arrêté ministériel du 5 septembre 2024, renouvelant **M. Hervé BRULÉ** dans les fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire à compter du 5 octobre 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°R24-2026-05-19-00006 du 19 mai 2026 portant délégation de signature à **M. Hervé BRULÉ**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

VU la Convention de délégation de gestion du 1er avril 2024 relative au centre de gestion financière bloc 2 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Délégation est accordée à **MM. Nicolas HARDOUIN et Patrice FRANÇOIS**, directeurs adjoints, à l'effet de signer en application des articles 15 à 21 de l'arrêté préfectoral susvisé :

- toutes décisions relatives aux opérations de réception et de répartition des crédits des programmes 113, 135, 181, 203, 217(T2), 362 et 380 ;
- tous actes, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, prévus à l'arrêté préfectoral susvisé ;
- tous documents relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses de l'État, imputées sur les programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203, 216, 217(T2), 235, 354, 362, 363 et 380, dans la limite de l'enveloppe allouée ;
- les arrêtés ou conventions attributives de subvention, dans la limite de 250 000 euros impactés sur le titre 6 des programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203, 217, 362 et 380 ;
- les ordres de paiement et les certificats administratifs concernant l'exécution des dépenses de l'enveloppe spéciale de transition énergétique (ESTE).

ARTICLE 2 :

Délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer et de transmettre, dans le cadre de leurs attributions et compétences et en application des articles 15 à 21 de l'arrêté préfectoral susvisé :

Service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation re- présentant pou- voir adjudica- teur - signature marchés / ac- cords-cadres	Délégation re- présentant pou- voir adjudica- teur – autres actes relatifs aux marchés et accords-cadres	Délégation ordon- nancement secon- daire (NB : les actes attri- butifs de subven- tions et leurs ave- nants sont exclusive- ment signés par la Direction)	BOP	Priorité
M. Mathieu SANTUNE	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la li- mite de 100 000 € HT Autres titres : sans li- mite	113 135 159 174 362 380	
M. Pierre DUMON	Chef du départe- ment « habitat et construction »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la li- mite de 100 000 € HT Autres titres : sans li- mite	113 135 362	En cas d'absence ou d'empêche- ment
Mme Florence TISSIER	Cheffe de la mis- sion « manage- ment de la connaissance et données »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la li- mite de 100 000 € HT Autres titres : sans li- mite	159	En cas d'absence ou d'empêche- ment
Mme Pascale FESTOC	Cheffe du départe- ment « énergie, air et climat »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la li- mite de 100 000 € HT Autres titres : sans li- mite	159 174	En cas d'absence ou d'empêche- ment
Mme Saranto RAN- DRIANALIMANANA	Adjointe à la cheffe du départe- ment « énergie, air et climat »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la li- mite de 100 000 € HT Autres titres : sans li- mite	159 174	En cas d'absence ou d'empêche- ment
Mme Nathalie MI- DOIRE-BILLARD	Assistante budgé- taire et comp- table			A l'effet d'exploiter les fiches communi- cation et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires	113 135 362 380	

Service « risques chroniques et technologiques » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation re- présentant pou- voir adjudica- teur - signature marchés / ac- cords-cadres	Délégation re- présentant pou- voir adjudica- teur – autres actes relatifs aux marchés et ac- cords-cadres	Délégation ordon- nancement secon- daire (NB : les actes attri- butifs de subven- tions et leurs ave- nants sont exclusive- ment signés par la Direction)	BOP	Priorité
Mme Diane GEDEON	Cheffe de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans li- mite	181	
Mme Diane SCHMIDT	Cheffe du départe- ment « risques technologiques et sécurité indus- trielle »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans li- mite	181	

M. Steven CORS	Chef du département « Impacts Santé Déchets »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	181	
Mme Anne-Émilie CA- VAILLÈS	Adjointe de la cheffe du département « risques technologiques et sécurité industrielle ainsi que cheffe de la mission « sécurité industrielle »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	181	
Mme Célia MARTIN	Adjointe du chef du département « Impacts Santé Déchets »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	181	
M. Jacques CONNES- SON	Référent budget	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	181	

Service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation représentant pouvoir adjudicateur -signature marchés / accords-cadres	Délégation représentant pouvoir adjudicateur – autres actes relatifs aux marchés et accords-cadres	Délégation ordonnancement secondaire (NB : les actes attributifs de subventions et leurs avenants sont exclusivement signés par la Direction)	BOP	Priorité
M. Johnny CARTIER	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	113 181 362 159 217 380	
M. Aymeric LORTHOIS	Adjoint au chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	113 181 362 159 217 380	
M. Christian FEUILLET	Chef du département « eau et bassin Loire-Bretagne »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	113 362	
M. Pierre GRZELEC	Chef du département « biodiversité »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	113 362 159 217	
Mme Valérie GRAND	Cheffe du département « Plan Loire »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	113 181 159 217 362	
Mme Sylvie THIERY	Cheffe de l'unité	Jusqu'à 50 000 €	Sans limite de	Titre 6 : dans la limite	113	

	financière	HT	montant	de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	181 362 159 217 380	
M. Frédéric VERLEY	Chef du département « risques naturels »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	181	
M. Evan COLAS-FLOC'HLAY	Gestionnaire de crédits régionaux			A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires	113 181 362 159 217 380	
M. Simon ENTE	Gestionnaire de crédits régionaux			A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires	113 181 362 159 217 380	
Mme Béatrice JANDIA	Gestionnaire financier plan Loire			A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires	113 181 362 159 217 380	

Service « mobilités, transports » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation représentant pouvoir adjudicateur -signature marchés / accords-cadres	Délégation représentant pouvoir adjudicateur – autres actes relatifs aux marchés et accords-cadres	Délégation ordonnancement secondaire (NB : les actes attributifs de subventions et leurs avenants sont exclusivement signés par la Direction)	BOP	Priorité
M. Laurent MOREAU	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	174 203 380	
Mme Carine DUDA	Cheffe du département « infrastructures et déplacements »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	203 380	
M. Frédéric LEDOUBLE	Chef du département « transports routiers et véhicules »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	174 203 380	
M. Fabien MARTIN	Chef du pôle Mobilité Durable	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	203 380	
M. Xavier MANTIN	Chef du pôle d'appui et suivi des infrastructures	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, sauf certifications de services faits (sans limite de montant) Autres titres : sans limite	203 380	
Mme Joëlle TIBERGHIE	Référente « bud-			Titre 6 : dans la limite	203	

	get et suivi financier »		de 100 000 € HT, sauf certifications de services faits (sans limite de montant) Autres titres : sans limite	380	
Mme Lindsey LAMETRIE	Référente budget et suivi financier		Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, sauf certifications de services faits (sans limite de montant) Autres titres : sans limite	203 380	

Service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation représentant pouvoir adjudicateur - signature marchés / accords-cadres	Délégation représentant pouvoir adjudicateur – autres actes relatifs aux marchés et accords-cadres	Délégation ordonnancement secondaire (NB : les actes attributifs de subventions et leurs avenants sont exclusivement signés par la Direction)	BOP	Priorité
M. Romaric CINOTTI	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 3 et 5 : sans limite	181	
M. Nicolas CAVARD	Chef de service adjoint	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 3 et 5 : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement
M. David BESSON	Chef du département « hydrométrie, maintenance et données »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 3 et 5 : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement
Mme Marielle CHENES-SEAU	Cheffe du département « prévision des étiages, des crues, et des inondations »	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 3 et 5 : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement
Mme Valérie TERRIER	Assistante de gestion	Titre 3 et 5 : 6 000 € HT	Dans la limite de 6 000 € HT	Titre 3 et 5 : 6 000 € HT	181	
M. Jérôme MORINEAU	Chef de l'unité « concentration et réseau de mesures »	Titre 3 et 5 : 20 000 € HT	Dans la limite de 20 000 € HT	Titre 3 et 5 : 20 000 € HT	181	
M. Vincent BERTHEAU	Technicien de maintenance de l'antenne d'Orléans	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Bruno PETIT	Technicien de maintenance de Bourges	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Sébastien FAYE	Technicien de maintenance de l'antenne de Clermont-Ferrand	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Didier LOURADOUR	Technicien de maintenance de l'antenne de Clermont-Ferrand	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Pascal CONIASSE	Responsable du pôle de maintenance de l'antenne du Puy-en-Velay	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Luc BERION	Technicien de maintenance de l'antenne du Puy-en-Velay	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Pascal GUICHON	Chargé de mission « expertises hydrométriques »	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. François CHARPENTIER	Chef de l'unité	Titre 3 et 5 : 20 000 € HT	Dans la limite de 20 000 € HT	Titre 3 et 5 : 20 000 € HT	181	

	« mesures et critiques hydrométriques »					
M. David ROUDIER	Adjoint au chef de l'unité « mesure et critiques hydrométriques » - responsable de l'antenne d'hydrométrie de Clermont-Ferrand	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Pascal LEBRETON	Responsable de l'antenne d'Orléans	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Gautier CORDEAU	Responsable de l'antenne du Puy-en-Velay	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Jeremy LAGOUTTE	Responsable du pôle de maintenance de Digoïn	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Bruno LASSOT	Technicien de maintenance de l'antenne de Digoïn	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Gilles BURTIN	Responsable de l'antenne d'hydrométrie de Digoïn	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
M. Romain LEFEBVRE	Chargé d'études « collecte de données »	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Dans la limite de 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	

Service « secrétariat général et support régional » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation représentant pouvoir adjudicateur - signature marchés / accords-cadres	Délégation représentant pouvoir adjudicateur – autres actes relatifs aux marchés et accords-cadres	Délégation ordonnancement secondaire (NB : les actes attributifs de subventions et leurs avenants sont exclusivement signés par la Direction)	BOP	Priorité
Mme Sophie GAUGUERY	Secrétaire générale, cheffe de service	Jusqu'à 250 000 € HT*	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	113 135 159 174 181 203 216 217 235 354 362 363 380	
M. Jean-Baptiste DAUPHIN	Chef du département « moyens généraux »	Jusqu'à 250 000 € HT*	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	113 135 159 174 181 203 216 217 235 354	

					362 363	
M. François PORTHAUX	Chef du département « ressources humaines »	Jusqu'à 250 000 € HT*	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	113 135 159 174 181 203 216 217 235 354 362 363	
Mme Sandrine BUTEL	Cheffe de l'unité « affaires financières »	50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	113 135 159 174 181 203 216 217 235 354 362 363	
Mme Isabelle CRIBIER	Cheffe de l'unité « Ressources humaines de proximité »	À l'effet de signer les actes liés à l'action Sociale	Limité aux actes liés à l'action sociale		217	
Mme Nathalie FONTAINE	Cheffe de l'unité « formation »	À l'effet de signer les commandes de formation	Limité aux commandes de formation		354	
Mme Amélie LEMONNIER	Chargée de mission développement des compétences	À l'effet de signer les commandes de formation	Limité aux commandes de formation		354	
Mme Clairelise LENGAINE	Cheffe de l'unité « Immobilier et Logistique »		À l'effet de signer les actes relatifs à la réception des travaux		354	
M. Emmanuel BONNET	Régisseur des sites		À l'effet de signer les actes relatifs à la réception des travaux		354	
Mme Nicole BUREAU	Assistante financière			À l'effet de valider les relevés d'opérations Trainline (Profil FV) à hauteur de 10 000 € HT	113 159 174 181 216 217	
				A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaire	235 354 380	
M. Timothé ARONDEAU	Assistant financier			À l'effet de valider les relevés d'opérations Trainline (Profil FV) à hauteur de 10 000 € HT	113 159 174 181 216 217	
				A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaire	235 354 380	
Mme Christine VENET	Chargée de la commande publique	2 000 € HT (fournitures courantes et services, travaux)	2 000 € HT (fournitures courantes et services, travaux)		113 135 159 174	
		Validation dans l'outil PLACE sans limite de montant	Transmission PLACE-CHORUS sans limite de montant		181 203 216 217 235	

				354 362 363	
M. Benjamin FONTRIER	Assistant financier		A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires	159 174 181 216 217 235 354 380	
Mme Annabelle GAL-LON	Assistante financière		A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires	159 174 181 216 217 235 354 380	
Mme Léa BENEDETTI	Consultante juridique	Validation dans l'outil PLACE sans limite de montant	Transmission PLACE-CHORUS sans limite de montant	113 135 159 174 181 203 216 217 235 354 362 363	
Mme Marine ZOUAGHI	Assistante juridique	Validation dans l'outil PLACE sans limite de montant	Transmission PLACE-CHORUS sans limite de montant	113 135 159 174 181 203 216 217 235 354 362 363	

* au-dessus des seuils de procédures formalisées : visa préalable du préfet de région obligatoire.

Mission « appui à l'autorité environnementale » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation représentant pouvoir adjudicateur - signature marchés / accords-cadres	Délégation représentant pouvoir adjudicateur – autres actes relatifs aux marchés et accords-cadres	Délégation ordonnancement secondaire (NB : les actes attributifs de subventions et leurs avenants sont exclusivement signés par la Direction)	BOP	Priorité
M. Yannick JOURDAN	Chef de la mission	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	159 174	
M. Patrick CAVAILLES	Chargé de mission Evaluation environnementale	Jusqu'à 50 000 € HT	Sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT Autres titres : sans limite	159 174	En cas d'absence ou d'empêchement

Mission « pilotage stratégie et qualité » :

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation représentant pouvoir adjudicateur	Délégation représentant pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
---------------	-------------------	--	--	--------------------------------------	-----	----------

		- signature marchés / accords-cadres	- autres actes relatifs aux marchés et accords-cadres	(NB : les actes attributifs de subventions et leurs avenants sont exclusivement signés par la Direction)		
Mme Anne VACULIK	Responsable de la Mission Pilotage, Stratégie et Qualité			Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT	380	
M. Jacques BROSSEAU	Chargé de mission pilotage et gestion budgétaire			A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires	380	

ARTICLE 3 :

En application des articles 15, 16 et 17 de l'arrêté préfectoral susvisé, délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet d'utiliser, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et dans la limite fixée, les cartes d'achat nominatives.

Porteur carte achat	BOP	Montant TTC maximum par transaction niveau 1 (dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	Montant TTC maximum par transaction niveau 3 (dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<u>Service « mobilités, transports »</u>			
M. Didier GIRAULT	174	2 000,00 €	2 000,00 €
<u>Service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations »</u>			
M. Pascal GUICHON	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Jérôme MORINEAU	181	2 000,00 €	7 000,00 €
Mme Valérie TERRIER	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Gautier CORDEAU	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Pascal CONIASSE	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Pascal LEBRETON	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. David ROUDIER	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Bruno PETIT	181	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Gilles BURTIN	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Jérémy LAGOUTTE	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Luc BERION	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Romain LEFEBVRE	181	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Didier LOURADOUR	181	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Sébastien FAYE	181	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Vincent BERTHEAU	181	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Bruno LASSOT	181	2 000,00 €	5 000,00 €
Porteur carte achat	BOP	Montant TTC maximum par transaction niveau 1 (dépenses non couvertes)	Montant TTC maximum par transaction niveau 3 (dépenses couvertes par

		par un marché public formalisé)	un marché public ou une convention UGAP)
<u>Service « risques chroniques et technologiques »</u>			
Mme Delphine ROMESTANT	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Jacque CONNESSON	181	2 000,00 €	5 000,00 €
<u>Direction</u>			
M. Denis GUÉRIN	354	2 000,00 €	2 000,00 €
	235	2 000,00 €	2 000,00 €
<u>Service « secrétariat général et support régional »</u>			
M. Laurent MICHARDIÈRE	235	2 000,00 €	2 000,00 €
	354	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Jean-Baptiste DAUPHIN	235	2 000,00 €	5 000,00 €
	354	2 000,00 €	7 000,00 €
Mme Annabelle GALLON	235	2 000,00 €	5 000,00 €
	354	2 000,00 €	7 000,00 €
Mme Anne SAILLANT	354	2 000,00 €	2 000,00 €
Mme Clairelise LENGAIGNE	354	2 000,00 €	2 000,00 €
<u>Service « mobilités, transports »</u>			
Mme Céline GAUMET	203	2 000,00 €	2 000,00 €
M. David THOMAS	203	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Gilles GAUTRON	203	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Aurélien LAPLACE	203	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Emmanuel PUT	203	2 000,00 €	2 000,00 €
<u>Unité interdépartementale 18-36</u>			
Mme Valérie FILIPIAK	354	500,00 €	500,00 €
Mme Marie-Noël MORGANTI	354	500,00 €	500,00 €
M. Philippe POULAIN	354	500,00 €	500,00 €
Mme Véronique VILPELLET	354	500,00 €	500,00 €
<u>Unité départementale 28</u>			
Mme Elodie SALIN	354	500,00 €	3 500,00 €
Mme Oriane GUICHARD	354	500,00 €	500,00 €
<u>Unité interdépartementale 37-41</u>			
Mme Marie-Laure BIGNET	354	500,00 €	500,00 €
Mme Catherine GOGUELAT	354	500,00 €	500,00 €
<u>Unité départementale 45</u>			
Mme Karine BILLON	354	500,00 €	500,00 €
Mme Renée CULLERIER	354	500,00 €	500,00 €

ARTICLE 4 :

En application des articles 15, 16 et 17 de l'arrêté préfectoral susvisé, délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet de valider les commandes de billets de train via le site internet TRAINLINE, pour le compte de la DREAL Centre-Val de Loire.

Nom	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
M. Jean-Baptiste DAUPHIN	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €
Mme Annabelle GALLON	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €
Mme Nicole BUREAU	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €
M. Timothé ARONDEAU	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €
Mme Christine VENET	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €
Mme Sandrine BUTEL	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €

ARTICLE 5 :

Délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet de mettre dans l'outil CHORUS les crédits à la disposition des unités opérationnelles énumérées à l'article 15 de l'arrêté préfectoral susvisé, dans le respect de la répartition des crédits arrêtée par la préfète de région.

Nom	Service	BOP
M. Jacques BROSSEAU	MPSQ	113 – 135 – 181 – 203 - 380
Mme Sabrina IMBERT	MPSQ	113 – 135 – 181 – 203 - 380
Mme Anne VACULIK	MPSQ	113 – 135 – 181 – 203 - 380

ARTICLE 6 :

Délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet de valider les ordres de mission dans l'outil Chorus-DTm (profil « service gestionnaire ») selon le périmètre indiqué.

Nom	Service	BOP
Mme Myriam HUET	SHPECI	181
Mme Valérie TERRIER	SHPECI	181
M. Yannick JOURDAN	MAAE	354
Mme Nathalie MIDOIRE-BILLARD	SCATEL	354 - 135
Mme Maï NGUYEN	SCATEL	354 – 135
Mme Isabelle DANTEUR	SEBRiNaL	113 - 354
-Mme Céleste CLÉMENCET	SEBRiNaL	113 - 354
Mme Frédérique PREVOST-TOUQUOY	SMT	354
Mme Anaïs LECONTE	SMT	354
Mme Nathalie LAPIERRE	SMT	354
Mme Anne-Émilie CAVAILLÈS	SRCT	181 - 354
Mme Diane SCHMIDT	SRCT	181 - 354
M. Steven CORS	SRCT	181-354
M. Lucien MORTIER	SRCT	181-354
Mme Célia MARTIN	SRCT	181 - 354
Mme Diane GEDEON	SRCT	181-354
M. Ronan LE BER	UD45	354
Mme Karine BILLON	UD45	354
Mme Valérie FILIPIAK	UiD 18-36	354
M. Philippe POULAIN	UiD 18-36	354

Mme Marie-Noël MORGANTI	UiD 18-36	354
Mme Charlotte BLOT	UiD37-41	354
Mme Catherine GOGUELAT	UiD 37-41	354
M. Claude LEVAILLANT	UiD 37-41	354
Mme Stéphanie PATUREAU	UiD 37-41	354
Mme Valérie LE-MEN	UD 28	354
Mme Marie-Charles SOULIE	PSR	354
Mme Nahema HADJERAS	ASN	235
Mme Isabelle SPADONE	ASN	235
Mme Nicole BUREAU	TOUS SERVICES	113 - 135 - 181 - 235 - 354
M. Timothé ARONDEAU	TOUS SERVICES	113 - 135 - 181 - 235 - 354
Mme Annabelle GALLON	TOUS SERVICES	113 - 135 - 181 - 235 - 354
Mme Mélodie CHARLANNE	SGSR	354
Mme Marine ZOUAGHI	SGSR	354

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication. Il abroge l'arrêté du 20 mai 2026 portant subdélégation de signature en qualité de responsable des budgets opérationnels des programmes et pour l'exercice du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 8 :

Les délégataires et la secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des finances publiques Centre-Val de Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2026
Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Signé : Hervé BRULÉ

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à **M le Préfet de la région Centre-Val de Loire** - Secrétariat général pour les affaires régionales - 181 rue de Bourgogne - 45042 ORLÉANS CEDEX
- un **recours hiérarchique**, adressé à **au(x) ministre(s) concerné(s)**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif** - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLÉANS CEDEX

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2026-09-01-00004

Arrêté portant subdélégation de signature en
matière d'administration générale

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature en matière d'administration générale
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Centre-Val de Loire,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2020 nommant **M. Hervé BRULÉ**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté ministériel du 5 septembre 2024, renouvelant **M. Hervé BRULÉ** dans les fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire à compter du 5 octobre 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°R24-2026-05-19-00006 du 19 mai 2026 portant délégation de signature à **M. Hervé BRULÉ**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

Délégation est accordée à :

- **M. Nicolas HARDOUIN**, directeur adjoint ;
- **M. Patrice FRANÇOIS**, directeur adjoint ;

à l'effet de signer l'ensemble des actes administratifs et correspondances dans les limites précisées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19 et 21 et les décisions d'habilitation précisées à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation est accordée aux chefs de service, de départements, de mission ou de pôle dont les noms suivent, à l'effet de signer dans leur domaine de compétence les actes visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, les ordres de mission temporaires, les

octrois de congés annuels, les récupérations de temps de travail (RTT), de demi-journées de récupération visés aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral susvisé :

– **M. Mathieu SANTUNE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Pascale FESTOC**, cheffe du département « énergie, air et climat », **Mme Saranto RANDRIANALIMANANA**, adjointe à la cheffe de département, **M. Pierre DUMON**, chef du département « habitat et construction », **Mme Florence TISSIER**, cheffe de la mission « Management de la Connaissance et Données » ;

– **Mme Diane GEDEON**, cheffe du service « risques chroniques et technologiques » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Diane SCHMIDT**, cheffe du département « risques technologiques et sécurité industrielle », **Mme Anne-Émilie CAVAILLÈS**, adjointe de la cheffe du département « risques technologiques et sécurité industrielle » et cheffe de la mission « sécurité industrielle » ou à **M. Steven CORS**, chef du département « impacts, santé, déchets » ou à **Mme Célia MARTIN**, adjointe du chef du département « impacts, santé, déchets » ;

– **M. Johnny CARTIER**, chef de service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Aymeric LORTHOIS**, adjoint au chef de service, **M. Christian FEUILLET**, chef du département « eau et bassin Loire-Bretagne », **M. Pierre GRZELEC**, chef du département « biodiversité », **M. Stéphane LELIÈVRE**, adjoint au chef du département « biodiversité », **Mme Valérie GRAND**, cheffe du département Plan Loire, **M. Frédéric VERLEY**, chef du département « risques naturels » ;

– **M. Laurent MOREAU**, chef du service « mobilités, transports » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Frédéric LEDOUBLE**, chef du département « transports routiers et véhicules », **Mme Carine DUDA**, cheffe du département « infrastructures et déplacements » ;

– **M. Romaric CINOTTI**, chef du service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Nicolas CAVARD**, adjoint au chef de service, **M. David BESSON**, chef du département « hydrométrie, maintenance et données », **Mme Marielle CHENESSEAU**, cheffe du département « prévision des étiages, des crues et des inondations » ;

– **Mme Sophie GAUGUERY**, secrétaire générale, cheffe du service du « secrétariat général et support régional » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Jean-Baptiste DAUPHIN**, chef du département « moyens généraux » et **M. François PORTHAUX**, chef du département « ressources humaines » ;

– **M. Yannick JOURDAN**, chef de la mission « appui à l'autorité environnementale » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Patrick CAVAILLÈS**, adjoint au chef de la mission ;

– **Mme Anne VAÇULIK**, cheffe de la mission « pilotage, stratégie et qualité » ;

– **Mme Marie-Charles SOULIE**, cheffe du « pôle social régional ».

Délégation est également accordée aux chefs d'unités et adjoints ou responsables de pôle ou d'antenne, aux chefs de mission et aux chefs d'unités départementales dont la liste figure en annexe, à l'effet de signer les ordres de mission temporaires, les octrois de congés annuels, les récupérations de temps de travail (RTT), de demi-journées de récupération visés aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral susvisé pour les agents qu'ils encadrent.

ARTICLE 3 :

Délégation est accordée à **Mme Sophie GAUGUERY**, secrétaire générale, cheffe du service du « secrétariat général et support régional » et à **M. François PORTHAUX**, chef du département « ressources humaines » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Jean-Baptiste DAUPHIN**, chef du département « moyens généraux », à l'effet de signer les ordres de mission permanents des agents de la DREAL en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé et les arrêtés relatifs aux adjoints administratifs pour ce qui concerne les promotions, les changements d'échelon, les mutations, les détachements, les affectations dans une autre administration, les mises à la retraite, les démissions ainsi que l'ensemble des décisions définies à l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé, à l'exception des décisions de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste.

Délégation est accordée à **Mme Sophie GAUGUERY**, secrétaire générale, cheffe du service du « secrétariat général et support régional », et à **Mme Christine VENET**, chargée de la commande publique, à l'effet de signer les documents relatifs au programme de cartes d'achat en application de l'article 3.

Délégation est accordée à **Mme Isabelle CRIBIER**, cheffe de l'unité « Ressources humaines de proximité », à l'effet de signer les courriers et avis de son champ d'expertise.

Délégation est accordée à **Mme Peggy BARRAULT**, cheffe de l'unité « Recrutement, Appui au Pilotage et Parcours Professionnels », à l'effet de signer les courriers et avis de son champ d'expertise.

Délégation est accordée à **Mme Nathalie FONTAINE**, cheffe de l'unité « formation » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Mme Amélie LEMONNIER**, chargée de mission développement des compétences, à l'effet de signer les courriers et avis de son champ d'expertise.

ARTICLE 4 :

Délégation est accordée à **M. Laurent MOREAU**, chef du service « mobilités, transports », à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies aux articles 6 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

Délégation est accordée à **Mme Carine DUDA**, cheffe du département « infrastructures et déplacements » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Fabien MARTIN**, chef du Pôle Mobilité Durable (PMD), et à **M. Xavier MANTIN**, chef du pôle d'appui et suivi des infrastructures, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations routières dans le cadre d'une DUP et hors cadre d'une DUP, définis à l'article 6 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

Délégation est accordée à **M. Frédéric LEDOUBLE**, chef du département « transports routiers et véhicules » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Mme Aurélie DUBOIS**, cheffe de l'unité « accès à la profession et gestion des entreprises » et à **Mme Estelle BLANCHEMAIN**, adjointe au chef de l'unité, à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 5 :

Délégation est accordée à **M. Mathieu SANTUNE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement », à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 8, 11, 12 et 14 de l'arrêté préfectoral susvisé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Pierre DUMON**, chef du département « habitat et construction », à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à **Mme Pascale FESTOC**, cheffe du département « énergie, air et climat », et à **Mme Saranto RANDRIANALIMANANA**, adjointe à la cheffe de département, à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 11 et 12 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Délégation est accordée à **M. Mathieu SANTUNE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement », à l'effet de signer les actes relatifs à l'article 13 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Délégation est accordée à **Mme Pascale FESTOC**, cheffe du département « énergie, air et climat », et à **Mme Saranto RANDRIANALIMANANA**, adjointe à la cheffe de département, à l'effet de signer les actes relatifs à la recevabilité et aux compléments de dossier définis à l'article 13 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Délégation est accordée à **Mme Pascale FESTOC**, cheffe du département « énergie, air et climat », **Mme Saranto RANDRIANALIMANANA**, adjointe à la cheffe de département, **Mme Christelle STEPIEN**, **Mme Elise MOUCHEL** et **Mme Isabelle FOURNIER-CEDELLE**, chargées de mission, à l'effet de signer les actes relatifs à la recevabilité et aux compléments de dossier définis à l'article 14 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 6 :

Délégation est accordée à **M. Yannick JOURDAN**, chef de la mission « appui à l'autorité environnementale » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Patrick CAVAILLÈS**, adjoint au chef de la mission, à l'effet de signer l'ensemble des actes définis à l'article 9 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 7 :

Délégation est accordée à **M. Mathieu SANTUNE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Pierre DUMON**, chef du département « habitat et construction », à l'effet de signer l'ensemble des avis définis à l'article 22 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de publication. Il abroge l'arrêté du 20 mai 2026 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale.

ARTICLE 9 :

Les délégataires et la secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 1er septembre 2026
Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Signé : Hervé BRULÉ

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à **M le Préfet de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181 rue de Bourgogne - 45042 ORLÉANS CEDEX
- un **recours hiérarchique**, adressé **au(x) ministre(s) concerné(s)**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLÉANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

ANNEXE

Direction :

- Mme Stéphanie GROSBOIS, cheffe de l'unité communication.

Service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » :

- M. Franck LELLU, chef de l'unité « val de Loire et paysages » ;
- Mme Carole TRAVERS-CHÉRON, cheffe de l'unité « planification territoriale » ;
- Mme Bettina BRUNET, cheffe de l'unité « politiques de l'habitat » ;
- Mme Andréa CARLO, cheffe de l'unité « financement du logement » ;

Service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » :

- M. Francis OLIVEREAU, chef de l'unité « connaissance et préservation de la biodiversité » ;
- M Sébastien COLAS, chef de l'unité « gestion des espaces naturels » ;
- M. Antoine DIONIS DU SÉJOUR, chef de l'unité « information Loire » ;
- Mme Sylvie THIÉRY, chef de l'unité « financière » ;
- Mme Coline GARDE, cheffe de l'unité « qualité des eaux et milieux aquatiques » ;
- Mme Céline GASTELLIER, cheffe de l'unité « CITES » ;

Service « mobilités, transports » :

- M. Fabien MARTIN, chef du pôle mobilité durable » ;
- M. Xavier MANTIN, chef du pôle appui et suivi des infrastructures
- Mme Aurélie DUBOIS, cheffe de l'unité « accès à la profession et gestion des entreprises » ou
- Mme Estelle BLANCHEMAIN, adjointe à la cheffe de l'unité ;
- M. Julien OLIVIER, adjoint au chef du pôle « mobilité durable »
- Mme Céline GAUMET, cheffe de l'unité « contrôle des transports routiers » ou ses responsables d'antenne,
- M. Emmanuel PUT pour Orléans,
- M. Gilles GAUTRON pour Tours
- M. Aurélien LAPLACE pour Vierzon ;
- M. Didier GIRAULT, chef de l'unité « véhicules » ;

Service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations » :

- M. François CHARPENTIER, chef de l'unité « mesure et critique hydrométrique » ou ses chefs d'antenne,
- M. Pascal LEBRETON pour Orléans,
- M. David ROUDIER pour Clermont-Ferrand,
- M. Gautier CORDEAU pour Le Puy-en-Velay
- M. Gilles BURTIN pour Digoïn ;
- M. Jérôme MORINEAU, chef de l'unité « concentration et réseau de mesures » ou ses chefs de pôle,
- M. Pascal CONIASSE pour Le Puy-en-Velay,
- M. Jérémy LAGOUTTE pour Digoïn.

Service « secrétariat général et support régional » :

- **Mme Isabelle CRIBIER**, cheffe de l'unité « ressources humaines de proximité » ;
- **Mme Nathalie FONTAINE**, cheffe de l'unité « formation » ou **Mme Amélie LEMONNIER**, chargée de mission développement des compétences ;
- **Mme Peggy BARRAULT**, cheffe de l'unité « Recrutement, Appui au Pilotage et Parcours Professionnels »
- **Mme Clairelise LENGAIGNE**, cheffe de l'unité « immobilier et logistique » ;
- **M. Fabio DOS SANTOS PEREIRA**, chef de l'unité « informatique » ;
- **Mme Sandrine BUTEL**, cheffe de l'unité des affaires financières.

Unités départementales et interdépartementales :

- **Mme Élodie SALIN**, cheffe de l'unité départementale d'Eure-et-Loir et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Sandrine PIED**, adjointe à la cheffe de l'unité départementale ;
- **M. Ronan LE BER**, chef de l'unité départementale du Loiret ;
et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Christelle LE ROY**, adjointe au chef de l'unité départementale ;
- **M. Stéphane LE GAL**, chef de l'unité interdépartementale d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Aurélie VIGNOT**, adjointe au chef de l'unité interdépartementale ;
- **Mme Valérie FILIPIAK**, cheffe de l'unité interdépartementale du Cher et de l'Indre et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Renaud DUPONT**, adjoint à la cheffe de l'unité interdépartementale.